

Stratégie de la Cour des comptes européenne pour 2021-2025



Table des matières

	Page
Avant-propos du Président	3
Stratégie de la Cour des comptes européenne pour 2021-2025	5
Nos valeurs, notre mission et notre vision	6
Objectif n° 1: Améliorer les dispositions en matière d'obligation de rendre compte, de transparence et d'audit pour tous les types d'action de l'UE	7
Objectif n° 2: Centrer nos audits de la performance sur les domaines et les thèmes pour lesquels nous pouvons apporter la plus grande valeur ajoutée	8
Objectif n° 3: Fournir, grâce à nos audits, une assurance fiable dans un environnement complexe en mutation	9
Pour servir notre action	10
L'utilisation de la technologie pour nos audits	10
La qualité de nos travaux et de nos rapports	11
Nos interactions avec les parties prenantes institutionnelles	11
Notre communication	12
Notre coopération avec les pairs	12
Notre propre obligation de rendre compte	13

Avant-propos du Président



Notre nouvelle stratégie jusqu'en 2025

La Cour des comptes européenne a adopté sa nouvelle stratégie pour les cinq années à venir.

Cette stratégie s'inscrit dans le prolongement de ce qui a été accompli jusqu'à présent et orientera jusqu'en 2025 les travaux de notre institution en tant qu'auditeur externe indépendant de l'UE. Pour l'élaborer, nous avons recouru à un processus participatif qui a mobilisé tous les niveaux de l'organisation.

Le contexte de notre stratégie

Une Union qui s'affirme au niveau international et qui protège ses citoyens

L'Union européenne est fière de ses réalisations extraordinaires, qui marqueront à jamais l'histoire de l'Europe: une période de paix sans précédent, de grandes avancées sur les plans économique, social et culturel, et l'intégration politique des pays et des peuples de notre continent.

Au cours de son histoire, le processus d'intégration européenne a été confronté à plusieurs reprises à des difficultés et des crises, mais l'UE est toujours parvenue à prendre les mesures nécessaires pour les surmonter. Elle a montré sa capacité à agir avec énergie et détermination et à lancer de grandes initiatives innovantes qui témoignent de sa résilience et de sa vitalité. Le cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 et l'initiative «Next Generation EU», dont nous contrôlerons l'exécution, sont un exemple concret de cette vitalité.

Une ère de mutations rapides

Notre monde est aujourd'hui plus complexe et plus que jamais marqué par les antagonismes et par la concurrence – et il **change à un rythme sans précédent**. Lors de l'élaboration de cette stratégie, nous avons pris en considération les nouveaux défis qui apparaissent dans les principaux domaines suivants.

- **Compétitivité et cohésion européennes**: une révolution technologique et scientifique qui transforme modèles économiques et marchés du travail, et qui soulève des enjeux éthiques pour nos sociétés européennes, avec, en perspective, des conflits commerciaux, des changements démographiques et de nouveaux défis en matière de santé publique.
- **Défis européens en matière de climat et de ressources**: le changement climatique, l'empreinte écologique croissante de l'humanité et l'utilisation non durable des ressources.
- **Sécurité et valeurs européennes**: de profonds changements dans les rapports de force au niveau mondial; des migrations massives; une remise en question des institutions de la démocratie libérale, de l'état de droit et du multilatéralisme; des menaces dans le domaine de la défense et de la sécurité, telles que le terrorisme.
- **Finances publiques européennes**: des perspectives négatives en ce qui concerne les budgets publics viables; des attentes croissantes à l'égard du secteur public; de nouvelles difficultés pour la gestion et les systèmes financiers de l'UE et des États membres; les défis liés à la protection des fonds publics contre la fraude et la corruption, ainsi que les enjeux de la transition numérique. Les mesures prises pour faire face à la crise liée à la COVID-19 compliquent encore les défis dans ce domaine.

Nos objectifs stratégiques

La Cour des comptes européenne, en tant qu'auditeur externe indépendant de l'UE, remplira son rôle en ayant égard à tous ces défis afin de contribuer à une Union européenne plus résiliente, plus durable et plus juste.

La stratégie pour la période 2021-2025 explique comment nous entendons y parvenir moyennant la poursuite de **trois objectifs stratégiques**:

- **objectif n° 1: améliorer les dispositions en matière d'obligation de rendre compte, de transparence et d'audit pour tous les types d'action de l'UE;**
- **objectif n° 2: centrer nos audits sur les domaines et les thèmes pour lesquels nous pouvons apporter la plus grande valeur ajoutée;**
- **objectif n° 3: fournir, grâce à nos audits, une assurance fiable dans un environnement complexe en mutation.**

Notre stratégie pour la période 2021-2025 présente en outre nos valeurs, notre mission et notre vision, et donne un aperçu des moyens qui nous aideront à atteindre nos objectifs stratégiques.



Klaus-Heiner LEHNE
Président de la Cour des comptes européenne

Stratégie de la Cour des comptes européenne pour 2021-2025



Nos valeurs, notre mission et notre vision

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe de l'Union. Son collège, composé d'un membre par État membre, est assisté de quelque 900 agents de toutes les nationalités de l'UE. Nos travaux sont fondés sur les valeurs ci-après.

Indépendance	Nous accomplissons nos travaux en étant libres de toute influence susceptible de compromettre ou d'être perçue comme compromettant notre jugement professionnel.
Intégrité	Nous agissons d'une manière honnête et fiable, dans le seul intérêt public de l'UE, et nous nous employons à donner l'exemple par nos travaux professionnels et dans notre gestion de l'institution.
Objectivité	Nous faisons preuve d'impartialité et de neutralité et fondons nos conclusions d'audit sur des informations probantes suffisamment pertinentes et fiables.
Transparence	Nous faisons état de nos constatations dans des rapports clairs, complets et accessibles, publiés dans toutes les langues de l'UE, dans le respect des exigences en matière de confidentialité et de protection des données.
Professionalisme	Conformément aux normes internationales d'audit, nous acquérons, développons et maintenons les niveaux les plus élevés de connaissances, d'expertise et d'aptitudes professionnelles en rapport tant avec la profession de contrôleur des finances publiques qu'avec la gestion financière et des politiques de l'UE.

Notre mission

Par nos travaux d'audit indépendants, professionnels et porteurs, évaluer l'économie, l'efficacité, l'efficience, la légalité et la régularité des actions de l'UE afin d'améliorer l'obligation de rendre compte, la transparence et la gestion financière et, ainsi, renforcer la confiance des citoyens et relever efficacement les défis actuels et futurs auxquels l'UE est confrontée.

Notre vision

Nous voulons être à l'avant-garde de la profession de contrôleur des finances publiques et contribuer à une Union européenne plus résiliente et plus durable, fidèle aux valeurs sur lesquelles elle est fondée.

Objectif n° 1: Améliorer les dispositions en matière d'obligation de rendre compte, de transparence et d'audit pour tous les types d'action de l'UE

L'**obligation de rendre compte** et la **transparence** sont des éléments essentiels de tout système démocratique et sont indispensables à la confiance des citoyens dans l'UE et ses finances. Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que «la Cour des comptes assure le contrôle des comptes de l'Union» et il nous incombe d'œuvrer, avec d'autres institutions de l'UE, au renforcement de l'obligation de rendre compte en ce qui concerne les actions de l'UE.

Depuis plusieurs années, nous décelons de nombreux déficits en matière d'obligation de rendre compte et d'audit dans le cadre institutionnel et juridique de l'UE, en particulier dans les domaines où ses actions relèvent d'une approche intergouvernementale. À l'heure actuelle, l'audit externe des institutions et organes de l'UE et de ses actions est partiellement fragmenté et, par conséquent, susceptible de manquer de cohérence. Il peut arriver que des activités d'audit se chevauchent ou fassent double emploi du fait de l'existence de plusieurs niveaux d'audit et de contrôle dans l'UE.

Au cours des cinq prochaines années, nous ferons usage de notre **mandat d'auditeur externe de l'Union** pour:

- évaluer la gouvernance de l'UE ainsi que ses dispositions en matière d'obligation de rendre compte et de transparence;
- déceler les déficits d'audit et d'obligation de rendre compte ainsi que les activités d'audit qui se chevauchent ou qui font double emploi dans l'architecture actuelle et future de l'UE;
- examiner la qualité et la fiabilité des informations et des données communiquées par nos entités auditées en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques et la gestion financière de l'UE.

Nous estimons par ailleurs que **la meilleure solution serait de confier à la Cour l'audit de l'ensemble des institutions et des organes de l'UE créés par les traités, mais aussi de toutes les structures intergouvernementales** qui revêtent une importance cruciale pour le fonctionnement de l'Union. Cela va dans le sens de notre principale mission, qui est de veiller à ce que les différents organes et institutions qui gèrent les fonds et la mise en œuvre des politiques de l'UE répondent de leurs actes.

Par conséquent, nous sommes résolument favorables à toute initiative visant à donner à la Cour un mandat d'audit clair plus étendu, et nous coopérerons avec toutes les instances concernées en vue de la réalisation de cet objectif.

Objectif n° 2: Centrer nos audits de la performance sur les domaines et les thèmes pour lesquels nous pouvons apporter la plus grande valeur ajoutée

En tant qu'auditeur externe de l'Union, la Cour centre ses audits sur les principaux problèmes. Par nos travaux, nous contribuons au contrôle démocratique, au débat public et à la bonne gestion financière. Nos rapports d'audit, avis et autres publications, pertinents et produits en temps opportun, fournissent des évaluations et des analyses indépendantes à nos parties prenantes.

Sur la base de notre analyse des tendances, de notre évaluation des risques et des priorités affichées par nos parties prenantes institutionnelles et nos entités auditées, nous avons recensé quatre domaines stratégiques sur lesquels nous axerons nos audits de la performance durant la période couverte par notre stratégie:

- la compétitivité économique de l'Union,
- la résilience face aux menaces pesant sur la sécurité de l'Union, et le respect des valeurs de l'UE que sont la liberté, la démocratie et l'état de droit,
- le changement climatique, l'environnement et les ressources naturelles,
- les politiques budgétaires et les finances publiques dans l'Union.

Grâce à une approche de programmation pluriannuelle, nous assurerons en outre une bonne couverture des nouvelles initiatives (comme la gestion de l'instrument «Next Generation EU») et des questions transversales (comme la durabilité et les valeurs de l'UE). Par ailleurs, nous poursuivrons et améliorerons notre évaluation des questions de performance de haut niveau, par exemple en examinant des thèmes au niveau des politiques/programmes ou des sujets thématiques. Nous contribuerons à la lutte contre la fraude portant atteinte au budget de l'UE. Dans le cadre de nos audits sélectionnés, nous aiderons à prévenir la fraude en examinant, à tous les niveaux, si les programmes financés par l'UE présentent des faiblesses qui les exposent aux risques de fraude. Nous nous appuierons pour cela sur l'expérience acquise en effectuant les audits relatifs à la déclaration d'assurance. En outre, nous intensifierons nos travaux d'audit avec les organismes chargés de détecter les fraudes et évaluerons leurs activités de manière régulière.

Nous continuerons à développer nos méthodes en nous efforçant de réaliser des gains de productivité supplémentaires dans le cadre de nos pratiques d'audit de la performance, en renforçant notre approche fondée sur les risques et en donnant des informations spécifiques à chaque pays le cas échéant. De surcroît, en formulant des recommandations plus pertinentes, plus utiles et plus concrètes et davantage gages d'économies, nous augmenterons encore leur impact, et en améliorerons le suivi (tant au niveau des institutions et des organes de l'UE qu'à celui des États membres).

Objectif n° 3: Fournir, grâce à nos audits, une assurance fiable dans un environnement complexe en mutation

Le prochain **cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027** et l'**initiative «Next Generation EU»** introduiront d'importants changements qui seront pour nous autant de défis. Cela concerne en particulier nos rapports d'assurance, c'est-à-dire la déclaration d'assurance et notre rapport annuel.

Dans ce contexte, nous poursuivrons le développement de notre approche d'audit et l'utilisation des données et des informations disponibles, ce qui nous permettra de continuer de fournir une assurance fiable sur la base du mandat qui nous a été confié par le traité et dans le respect total des normes internationales d'audit du secteur public.

Les changements liés au prochain CFP et à l'initiative «Next Generation EU» seront conséquents et auront des répercussions sur le financement et l'utilisation du budget de l'UE. Ils comprennent de nouvelles formes de ressources propres et l'éventuel remplacement des règles d'éligibilité par des aspects axés sur les résultats pour les principaux domaines d'action. Nous ferons preuve de **proactivité** et suivrons de très près ces changements, ce qui nous permettra **d'adapter et de développer notre approche d'audit concernant la déclaration d'assurance** afin de produire des rapports pertinents en temps opportun.

Nous nous efforcerons de compléter les informations quantitatives contenues dans notre rapport annuel par des éléments qualitatifs fondés sur les résultats **de travaux spécifiques relatifs aux systèmes et à la conformité**. Dans ce contexte, nous prendrons également en considération la capacité de correction de nos entités auditées.

Nous nous efforcerons en outre **d'accroître l'efficacité des ressources consacrées à nos travaux à l'appui de la déclaration d'assurance**.

Durant cette période, nous **reverrons notre méthodologie** et nos pratiques pour la réalisation et l'adaptation de nos travaux d'audit relatifs à la déclaration d'assurance. Cela implique un **recours accru à des données ainsi qu'à des outils et technologies informatiques**, qui pourrait être bénéfique à court terme pour nos audits financiers de la fiabilité des comptes et pour les audits de la régularité des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Notre approche d'audit continuera à tenir compte du fait que le **niveau de risque** n'est pas le même dans tous les domaines d'action de l'UE. À cette fin, ces risques et l'ensemble des autres informations disponibles seront évalués lors de la planification et de l'exécution de nos vérifications de détail.

Au cours de la période 2021-2025, nous continuerons, **dans la mesure du possible, à utiliser les travaux réalisés par les entités auditées ainsi que par d'autres auditeurs** afin d'exploiter nos ressources de manière plus efficace et de réduire la charge administrative pesant sur les bénéficiaires.

Pour servir notre action

Pour réaliser notre stratégie, nous nous appuierons sur nos agents, qui constituent notre principal atout. Nous gérerons nos ressources humaines (recrutement, formation, développement de carrière, etc.) de sorte à disposer d'une capacité d'audit à la hauteur des défis qui nous attendent.

Nous nous appuierons également sur les améliorations récemment apportées à notre manière d'organiser et de gérer nos ressources, et prendrons des mesures déterminantes visant à introduire des changements dans les domaines ci-après.

L'utilisation de la technologie pour nos audits

Nous relevons une quantité croissante de données numériques dans les domaines que nous auditons. C'est l'occasion pour nous d'exploiter de nouveaux outils et techniques informatiques pour consolider nos travaux. À cet effet, nous prendrons les mesures suivantes:

- nous chercherons à obtenir un accès sûr et aisé aux données des entités auditées;
- nous ferons la promotion d'une culture d'audit et d'un état d'esprit axés sur le numérique dans nos travaux;
- nous investirons dans la formation de nos agents afin qu'ils disposent des compétences et des connaissances adéquates;
- nous mettrons en œuvre les nouveaux outils et techniques d'audit numérique adaptés à notre domaine d'audit, y compris la collecte et l'analyse automatisées des données, et nous mettrons à profit les capacités numériques existantes de la Cour.

En outre, par nos audits, nous encouragerons l'élaboration et le déploiement de pratiques numériques dans les domaines de la gestion et du contrôle des politiques et programmes de l'UE. À cet effet, nous nous attacherons à obtenir un engagement de haut niveau de la part de la Commission en vue de faciliter nos travaux d'audit et d'en accroître l'étendue par un recours plus important aux technologies numériques.

La qualité de nos travaux et de nos rapports

Nous continuerons à assurer la **qualité de nos travaux d'audit** en renforçant les procédures de contrôle de la qualité sur la base de normes internationales. Ces procédures incluent la supervision et la revue, la revue indépendante de la qualité et la mise en œuvre d'un plan d'assurance de la qualité. Cela est essentiel pour que nos parties prenantes puissent compter sur la solidité de nos constatations et se fier à nos conclusions et nos recommandations.

Nous **établissons, à l'issue de nos travaux d'audit et autres, des rapports** clairs et accessibles afin que leur incidence soit la plus importante possible. Dès lors, la rédaction et la préparation de nos rapports sont des activités essentielles. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre **clarté** et **simplicité** pour traiter de sujets souvent techniques.

Nous améliorerons encore nos rapports:

- en veillant à la qualité linguistique des textes par l'emploi systématique d'un langage clair, adapté au lectorat présumé;
- en appliquant une identité éditoriale et visuelle commune à toutes nos publications;
- en axant nos publications sur les messages clés;
- en recourant davantage à des matériels audiovisuels et en présentant nos données de manière plus dynamique.

Nos interactions avec les parties prenantes institutionnelles

Au cours des cinq prochaines années, nous nous efforcerons de jouer notre rôle et d'**accentuer l'impact de nos travaux** en participant et en contribuant aux débats sur les thèmes importants pour l'Union européenne. Nous y parviendrons encore mieux si nous pouvons compter sur le **soutien de nos parties prenantes institutionnelles**.

Ainsi, au cours de la période 2021-2025, nous devons renforcer encore nos activités de communication, notamment à l'égard:

- du Parlement européen, et en particulier de sa commission du contrôle budgétaire, de sa commission des budgets et de ses commissions sectorielles;
- du Conseil: par la mise en place de relations plus étroites, par exemple en intensifiant les contacts avec les structures chargées de préparer ses décisions.

Nous lancerons également de nouvelles initiatives visant à dynamiser nos relations avec:

- o les gouvernements nationaux – nous prendrons contact avec des représentants des pays exerçant la présidence tournante et renforcerons la coopération au niveau ministériel, en mettant particulièrement l'accent sur les principaux problèmes relevés lors de nos audits;
- o les parlements nationaux – nous organiserons des échanges réguliers avec les commissions chargées des questions européennes, échanges qui porteront plus particulièrement sur les principaux problèmes relevés lors de nos audits.

Par ailleurs, nous continuerons à œuvrer à la mise en place d'une relation constructive avec la Commission, notre principale entité auditée, dans le respect des normes internationales en la matière.

Notre communication

Si nos rapports d'audit, documents d'analyse et avis sont particulièrement pertinents pour ceux qui conçoivent, mettent en œuvre et supervisent ou contrôlent les politiques et programmes de l'Union, notre communication cible l'ensemble des citoyens de l'UE.

Nous souhaitons développer encore davantage nos activités de communication.

Au cours de la période 2021-2025, nous susciterons le changement:

- o en axant davantage nos communications sur les messages transversaux clés plutôt qu'en promouvant uniquement des publications spécifiques;
- o en ayant recours à des médias et à des formats plus diversifiés;
- o en ciblant nos activités de communication sur certains médias clés aux niveaux européen, national et régional pour assurer une large couverture médiatique;
- o en mettant en œuvre une approche plus ciblée dans nos activités de communication afin d'accroître leur portée.

Notre coopération avec les pairs

La coopération et l'échange d'expériences avec les autres institutions de contrôle des finances publiques au sein de l'UE, mais aussi dans le reste du monde, sont mutuellement bénéfiques, notamment sur le plan de l'analyse et de l'élaboration des méthodologies et des techniques d'audit ainsi que du partage des connaissances à ce

sujet. Nous voulons contribuer à ces activités lorsque nous possédons une expertise particulière à partager, et bénéficier de possibilités d'apprentissage intéressantes.

Au cours de la période 2021-2025, nous prendrons les mesures suivantes:

- nous intensifierons encore notre coopération, tant bilatérale que multilatérale, avec l'ensemble des institutions supérieures de contrôle de l'UE;
- nous étudierons comment faire du comité de contact des présidents des institutions supérieures de contrôle de l'UE un organe encore plus utile et influent, avec une réelle valeur ajoutée pour tous ses participants;
- nous renforcerons notre coopération avec les organismes de contrôle des finances publiques des pays tiers ainsi que notre participation à l'Intosai, à l'Eurosai et à d'autres instances pertinentes pour les auditeurs des finances publiques;
- nous poursuivrons notre coopération dans les domaines de l'élaboration de normes professionnelles d'audit, de la gestion des connaissances, du développement du personnel et du renforcement des capacités.

Notre propre obligation de rendre compte

Notre objectif est de satisfaire aux normes les plus élevées en matière de **transparence** et d'**obligation de rendre compte** lors de la mise en œuvre de notre stratégie tout en **réalisant des gains de productivité** dans le cadre de nos travaux.

À cet effet, au cours de la période 2021-2025, nous prendrons les initiatives suivantes:

- nous traduirons la stratégie en plans d'action assortis d'étapes intermédiaires et de résultats mesurables;
- nous alignerons nos indicateurs de performance sur cette stratégie;
- nous établirons des rapports périodiques rendant compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, auxquels s'ajouteront un examen à mi-parcours en 2023 et un examen par les pairs en 2024.

DROITS D'AUTEUR

© Union européenne, 2021.

La politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne est régie par la [décision n° 6-2019 de la Cour des comptes européenne](#) sur la politique d'ouverture des données et la réutilisation des documents.

Sauf indication contraire (par exemple dans une déclaration distincte concernant les droits d'auteur), le contenu des documents de la Cour, qui appartient à l'UE, fait l'objet d'une [licence Creative Commons Attribution 4.0 International \(CC BY 4.0\)](#). Cela signifie que vous pouvez en réutiliser le contenu à condition de mentionner la source et d'indiquer les modifications que vous avez apportées. Le réutilisateur a l'obligation de ne pas altérer le sens ou le message initial des documents. La Cour des comptes européenne ne répond pas des conséquences de la réutilisation.

Vous êtes tenu(e) d'acquiescer des droits supplémentaires si un contenu spécifique représente des personnes physiques identifiables, comme par exemple sur des photos des agents de la Cour, ou contient des travaux de tiers. Lorsque l'autorisation a été obtenue, elle annule l'autorisation générale susmentionnée et doit clairement indiquer toute restriction d'utilisation.

Pour utiliser ou reproduire des contenus qui n'appartiennent pas à l'UE, vous pouvez être amené(e) à demander l'autorisation directement aux titulaires des droits d'auteur.

Les logiciels ou documents couverts par les droits de propriété industrielle tels que les brevets, les marques, les modèles déposés, les logos et les noms, sont exclus de la politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne et aucune licence ne vous est accordée à leur égard.

La famille de sites internet institutionnels de l'Union européenne relevant du domaine europa.eu fournit des liens vers des sites tiers. Étant donné que la Cour n'a aucun contrôle sur leur contenu, vous êtes invité(e) à prendre connaissance de leurs politiques respectives en matière de droits d'auteur et de protection des données.

Utilisation du logo de la Cour des comptes européenne

Le logo de la Cour des comptes européenne ne peut être utilisé sans l'accord préalable de celle-ci.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

**12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG**

Tél. +352 4398-1

Contact: eca.europa.eu/fr/Pages/ContactForm.aspx

Site web: eca.europa.eu

Twitter: [@EUAuditors](https://twitter.com/EUAuditors)



**COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE**



**Office des publications
de l'Union européenne**